

**Département
Haute-Loire**

E X T R A I T
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 13 Février 2025

Date d'envoi de la convocation : 7 février 2025

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :

Délibération n° : 202502-01

Conseillers en exercice : 33

Présents ou représentés : 19

Pouvoirs : 3

Excusés : 14

Objet : Participation financière des EPCI aux frais fixes de structures pour l'année 2025

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 février 2025 à 17h, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul - BENAT Brigitte - FILERE Michel - LOMBARDY Sandra - PALHIERE Jean-Louis Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien - BOMPUIS Yves Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : DURIEUX Pierre Communauté de Communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier - RUEL Gilbert Communauté de Communes des Sucs : ABRIAL Jean-Claude - LIOGIER Pierre Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABBRE Philippe Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : FAURE Cyril Communauté de Communes Cayres Pradelles : JOUFFROY Dany Communauté de Communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis Communauté de Communes Ambert Livradois Forez : SAVINEL Jean Loire Forez Agglomération : / Communauté de Communes Val'Eyrieux : ROCHE Françoise

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe (pouvoir donné à FAURE Cyril) - FAVIER Christiane (pouvoir donné à FAURE Cyril) - MONCHER Jean-Pierre (pouvoir donné à FAURE Cyril)

Secrétaire de séance : BENAT Brigitte

Le montant de la participation financière est fixé chaque année ~~par le Comité Syndical.~~

Les EPCI représentant moins de 1 % de la surface du syndicat, ne participent pas au financement des frais de structure.

Les titres de recette seront émis, pour le montant total, dès que la présente délibération sera exécutoire.

Les frais fixes de structure, pour l'année 2025, sont calculés selon les modalités suivantes :

Frais fixes de structures	<p>Calcul sur la base des <u>dépenses constatées au compte administratif 2024</u> et déduction faite des aides des différents financeurs</p> <p>Le calcul détaillé des frais fixes de structures a été présenté lors de la commission finances du 05/02/2025</p> <p>Montant total : 352 691,56 €</p>
Calcul de la population de l'EPAGE Loire Lignon	<p>Source : INSEE populations légales de référence des arrondissements en vigueur au 1^{er} janvier 2025 (agent en charge du SIG s'occupe des calculs).</p> <p>Méthode utilisée : méthode de calcul validée le 06/05/2019</p>

Répartition des frais fixes de structures entre les EPCI membres de l'E PAGE Loire Lignon :

<u>NOM</u>	<u>Population EPCI dans EPAGE</u>	<u>Part % EPCI dans EPAGE</u>	<u>Participation financière 2025</u>
CC Ardèche des Sources et Volcans			
CA du Puy-en-Velay	82908	42,61%	150 282,68€
CC Val Eyrieux			
Haut Pays du Velay Communauté	8104	4,17%	14 689,67 €
CC du Haut-Lignon	8339	4,29%	15 115,64 €
CC Loire et Semène	14872	7,64%	26 957,64 €
CC des Sucs	18997	9,76%	34 434,80 €
CA Loire Forez Agglomération (LFA)	3507	1,80%	6 356,94 €
CC de la Montagne d'Ardèche	2674	1,37%	4 847,01 €
CC des Monts du Pilat	5822	2,99%	10 553,21 €
CC Ambert Livradois Forez	2981	1,53%	5 403,49 €
Saint-Etienne Métropole			
CC Mézenc-Loire-Meygal	11657	5,99 %	21 129,99 €
CC des Pays de Cayres et de Pradelles	2681	1,38%	4 859,70 €
CA Annonay Rhône Agglo			
CC Marches du Velay-Rochebaron	32031	16,46%	58 060,80 €
CC des Rives du Haut-Allier			
TOTAL	194573	100,00 %	352 691,56 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :**

- APPROUVE les participations financières des EPCI de l'EPAGE Loire Lignon sur la base de la répartition ci-dessus ;**
- AUTORISE le Président à solliciter les EPCI sur le montant total, une fois la présente délibération exécutoire.**

Fait le 13 février 2025 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance**Brigitte BENAT****Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,****Jean-Paul BRINGER**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État